



**Décision n°04 /2016**  
**DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur général de la Cité de la musique,

Vu le décret 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique – Philharmonie de Paris et notamment son titre II, article 15,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2013 portant nomination de Monsieur Laurent Bayle en qualité de directeur général de la Cité de la musique,

Vu la décision du Directeur Général de la Cité de la musique n°04-2011 du 17 janvier 2011 portant délégations de signature,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

En l'absence de Jean-Rémi Baudonne, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien Charbuy, Délégué à l'administration des services techniques, à effet de signer au nom du directeur général et dans le cadre des activités propres à la Direction Technique :

- les commandes d'un montant inférieur à 2 000 euros HT,
- les attestations de service faits, y compris celles concernant le personnel intermittent
- les contrats d'intermittent du spectacle, cosignés par le Directeur des ressources humaines.

**ARTICLE 2**

Cette délégation prend effet le 08 mars 2016.

Fait à Paris, le 08 mars 2016

Laurent Bayle

Original : Agent Comptable  
Copie : DAF  
Secrétariat DG  
Bénéficiaire de la délégation